

Faire l'histoire d'une maison à la campagne : l'exemple de la Martinelle (Boisset)

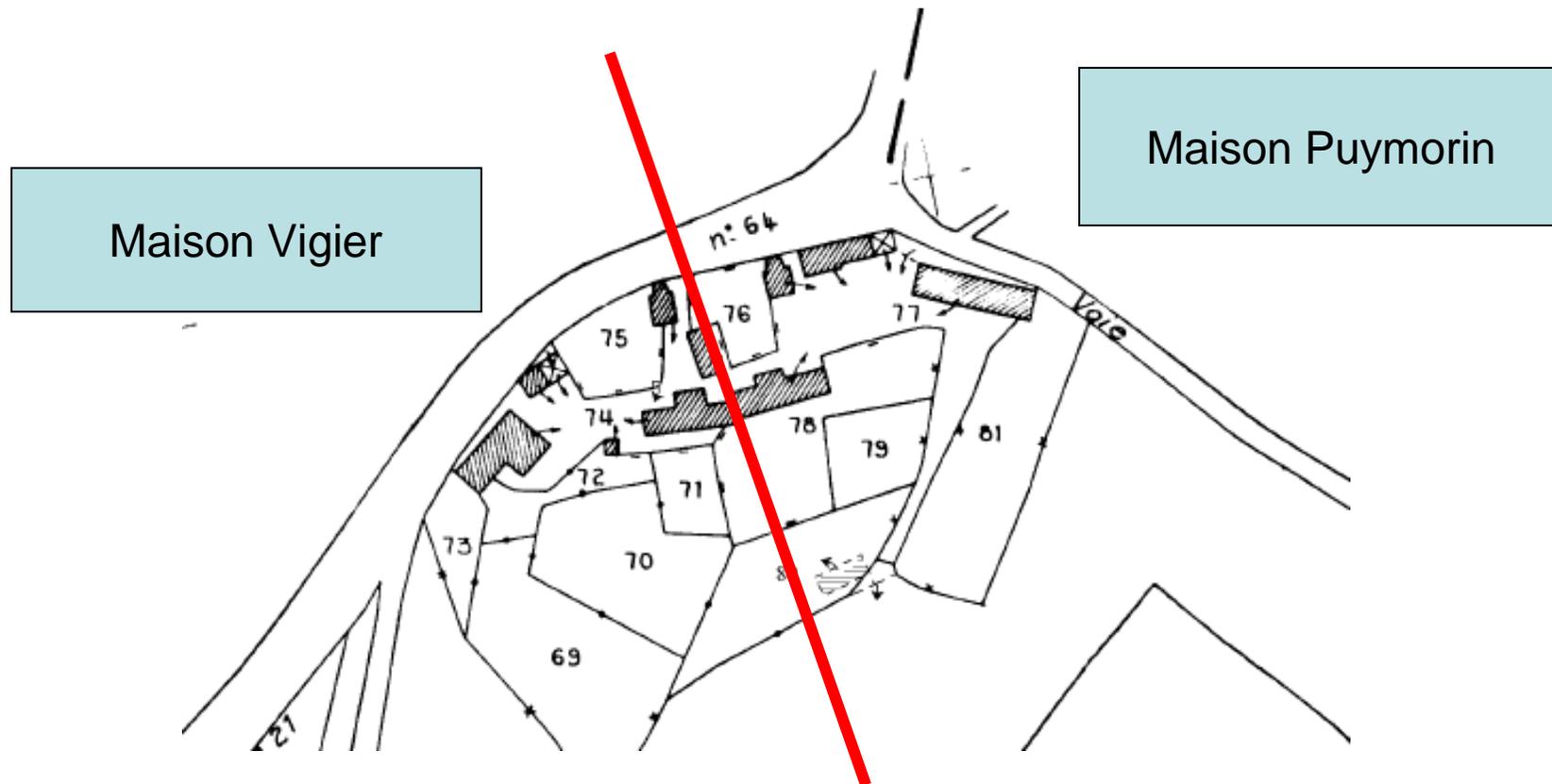
par L. Barbet, E. Bouyé et M. Jarrige
(Archives départementales du Cantal)

La Martinelle, un village de Boisset

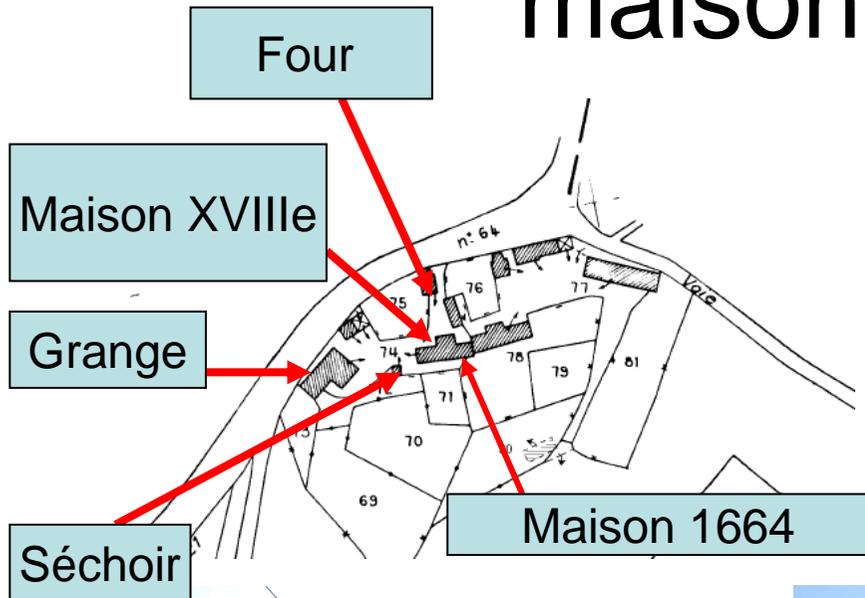


Le cadastre actuel : vue générale (cadastre.gouv.fr)

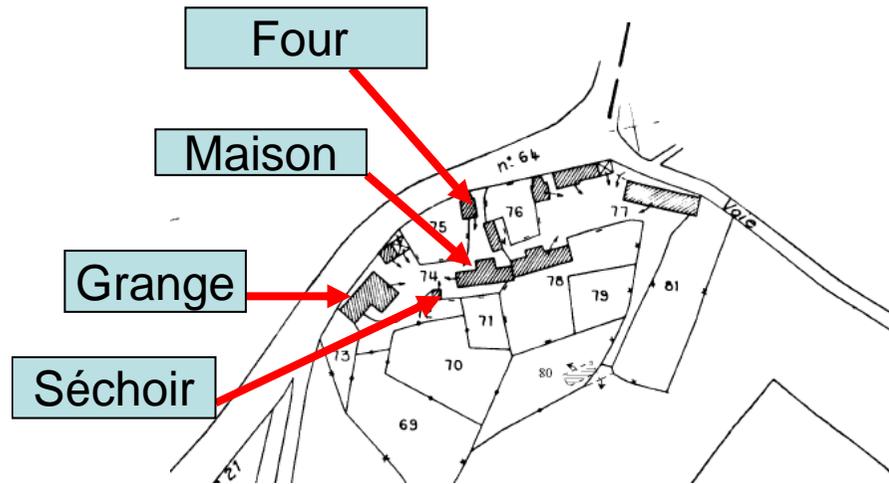
- Deux maisons presque jumelles : corps de bâtiment symétriques, un four, une grange



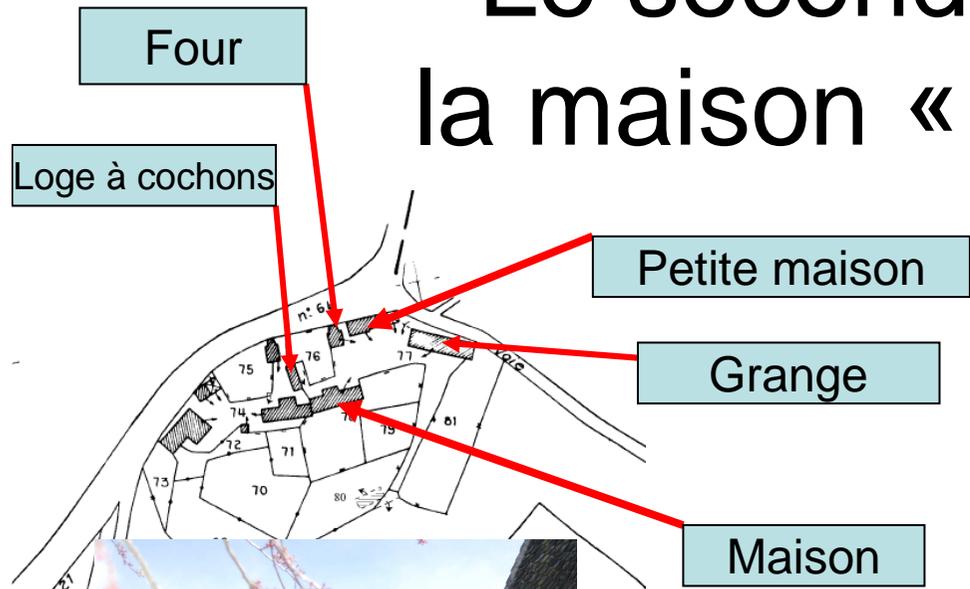
La maison la plus ancienne : maison « Vigier »



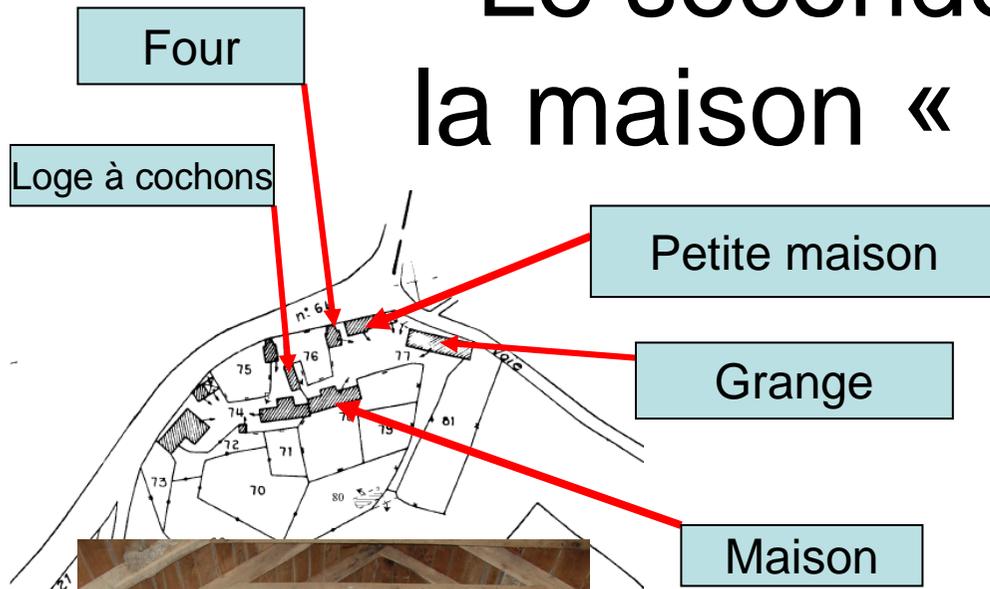
La maison la plus ancienne : maison « Vigier »



Le seconde maison : la maison « Puymorin »



Le seconde maison : la maison « Puymorin »



L'apport des chronogrammes : deux exemples



- Petite maison
« Puymorin » : 1784



- Réfection de la
grange Puymorin :
1955

Explorer <http://archives.cantal.fr>

RECHERCHE SIMPLE RECHERCHE THÉMATIQUE EN PRATIQUE ACTUALITÉS MUSARDISES

VOTRE RECHERCHE

Partout : *martinelle* Affiner la recherche

7 RÉPONSES TRIER PAR Pertinence

Martinelle (La) (commune de Boisset)
Présentation du contenu hameau
Dictionnaire topographique du Cantal (1897)

 **Domaine de la Martinelle, bâtisse à un étage couverte en lauzes de schiste avec des lucarnes de différentes tailles.... (42 Fi 241)**
Fonds Maneau

 **Four avec toiture en lauzes de schiste et lucarne, murs en pierres de pays, propriété privée de la Martinelle.... (42 Fi 48)**
Fonds Maneau

 **Maison à La Martinelle. - Cliché P.L. - N. et b. (45 Fi 17224)**
Photothèque cantalienne

 **La Martinelle (commune de Boisset) : maisons et terres adjacentes. (6 NUM 38)**
Présentation du contenu Dessin réalisé à l'occasion d'un procès impliquant les familles Lac, Teissedou, Montarnal,....
Images numériques de complément

Cure : délimitation du jardin qui lui est laissé en jouissance. Vente d'une partie du pré de la Rivière.... (1 Q 530)
Sous-Série 1 Q : Biens nationaux

Sous-SÉRIE 1 Q : BIENS NATIONAUX

Sommaire > Fonds des administrations des districts et de département > Dossiers individuels et particuliers > Biens de 1ère origine > Dossiers particuliers des paroisses > Boisset

CURE : DÉLIMITATION DU JARDIN QUI LUI EST LAISSÉ EN JOUISSANCE. VENTE D'UNE PARTIE DU PRÉ DE LA RIVIÈRE. BAUX. LETTRE DU MAIRE AU SUJET D'UN JARDIN INVENDU.
CHAPELLENIES : 1ÈRE ENCHÈRE ET ADJUDICATION DÉFINITIVE D'UN JARDIN APPARTENANT À LA CHAPELLENIE DE SAINT-PIERRE GARROUSTE.
COMMUNAUTÉS : VENTES DES CENS PERÇUS PAR LES RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'AURILLAC SUR LE BOURG, LES VILLAGES DE BOISSADEL, CASTANIER, DELRIEU, LA MARTINELLE, ET SUR LE DOMAINE DE LA GARRIGUE. DEMANDES DE REMBOURSEMENT PAR LES ACQUÉREURS, LES CITOYENS CAPELLE (ALEXIS), FAU (ANTOINE), LAC (JEAN ET HUGUES), LAVERGNE (ANTOINE), MIQUEL (HILAIRE) ET MOISSINAC (PIERRE). VENTE D'UNE MAISON, DE JARDINS ET DE PRÉS APPARTENANT AUX DITES RELIGIEUSES. BAIL DE LA MAISON DES MENETTES.
PRIEURÉS : VENTES DES CENS PERÇUS PAR LE PRIEUR DE PONT SUR LRS VILLAGES DE BONNEMAYOUX, CAPMAU, DEL VERDIER, FAUBAS, LA BOURGADE, LA BRUNIE, LACARRIÈRE, ET SUR LE DOMAINE DE LA ROQUE. DEMANDES DE REMBOURSEMENT PAR LES ACQUÉREURS, LES CITOYENS ANTRAIGUES (JACQUES), GOUTTERERONDE (BENOIT) ET PRUINES (JEAN).
CURE, CHAPELLENIES ET COMMUNAUTÉS : ESTIMATION D'UN JARDIN APPARTENANT À LA CHAPELLENIE DE SAINT-PIERRE GARROUSTE, D'UN AUTRE JARDIN ET D'UN PRÉ APPARTENANT À LA CURE. 1ÈRE ENCHÈRE D'UN JARDIN APPARTENANT À LA CURE, ET À LA CHAPELLENIE DE BOURBOUZE. ESTIMATION DE LA MAISON DES FILLES DÉVÔTES DE SAINTE-AGNÈS (MENETTE S) ET DU PRÉ DE LA CURE. VENTE DU DIT PRÉ. VENTE DES CENS PERÇUS PAR LE CURÉ DE LABESSERETTE OU PRÉVÔT DE MONTSALVY SUR L'AFFAR DE ROUMIGIER ET RENOCIATION DE L'ACQUÉREUR, LE CITOYEN CARRAYS (PIERRE). DÉNONCIATION PAR LA MUNICIPALITÉ DES BIENS DE LA CHAPELLENIE JEAN LAFONT ET DES BIENS INVENDUS.

Cote 1 Q 530 1791-an IV
Description physique : 58 pièces

Mots-clés lieu : Aurillac (Cantal, France)

Explorer <http://archives.cantal.fr>



Explorer la bibliographie : Saige et Dienne, t. I, p. 21

Recognitio Geraldii de Sancto Mameto

1265, 26 Septembre — Pont

Anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo quinto, die sabbati post festum Mathei Apostoli, notum sit universis quod ego Geraldus de Santo Mameto, domicellus, non deceptus, set gratis et spontanea voluntate mea, vobis domino Hugoni de Balaguerio, bajulo domini comitis Ruthenensis, et magistro G. Alberti, judici ejusdem domini comitis, presentibus et recipientibus pro dicto domino comite, confiteor et in veritate recognosco me tenere et tenere debere a dicto domino comite, antecessoresque meos ab antecessoribus dicti domini comitis tenuisse ad liberum dominium parcerariam que (*sic*) habeo in Castro de Taurisac, et quidquid habeo, vel possideo, vel visus sum habere in eodem Castro, infra los dex dicti castri, et specialiter (...) et mansum Robertenc de **Boysadel**, et mansum de Tavano de **Boysadel**, et terciam partem mansi del Riu, pro indiviso, **et terciam partem pro indiviso mansi de la Martinela**, et terciam partem mansi de **Campcastic**, et medietam mansi siti a Fereiras,



Arpentement de 1745 (5 E 1331/5)

2^e Quartier N^o 77. C. X.
Louis Gau d'ab. Le sousigné Louis Gau Laboureur habitant
C. 1745. du village de Lamartinielle paroisse de Baise
Lamartinielle. déclare que les biens fonds que je possède au dit
C. 107. 175. village consistent savoir
En une maison à deux étages, deux sèches, avec la
moitié d'un foug. Couverte de buelle, et une grange
avec sa vache couverte de buelle.
Plus un Jardin tant potager que chenavier situé
L'au N^o 76. 70. au devant de lad maison Contenant cinq cartouces
Confrontant d'un côté avec le chemin allant à la
fontaine du village Et d'autre côté avec jardin de voisins
L'au N^o 76. 70. 1/2
verge

Autre arpentement du XVIIIe siècle (5 E 1331/6)

D	F	I
12 David Jauguier à la Bourgade	43 Jean de Jauc	11 igodet Louis du radis
17 Depuyren à la Carrière	6 Jauc Jauc à J	51 Jauc Jauc de la
18 Deuzou Raymond (Not. Luvier)	18 Jabbilly	64 igodet Guill. de la h ^{te} à Jauc
22 Delmas Jean à Jauc	27 Jabbilly marie à la Bourgade	10 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc
26 Depuyren (Not. Luvier de la)	38 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
30 Depuyren (Not. Luvier de la)	41 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
37 Depuyren de Jauc	47 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
42 Depuyren Jean à Jauc	57 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
46 Depuyren la h ^{te} à Jauc	60 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
62 Depuyren Jabbilly à Jauc	63 Jabbilly Jean de Jauc	
107 Deburat Antoine de Jauc	72 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
106 Deburat Jean à Jauc	81 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
110 Deburat Jean à Jauc	82 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
122 Devy Guill. à Jauc	100 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	102 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	103 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	104 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	105 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	106 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	107 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	108 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	109 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	110 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	111 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	112 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	113 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	114 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	115 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	116 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	117 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	118 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	119 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	120 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	121 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	122 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	123 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	124 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	125 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	126 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	127 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	128 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	129 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	130 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	131 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	132 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	133 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	134 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	135 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	136 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	137 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	138 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	139 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	140 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	141 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	142 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	143 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	144 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	145 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	146 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	147 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	148 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	149 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	150 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	151 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	152 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	153 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	154 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	155 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	156 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	157 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	158 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	159 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	160 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	161 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	162 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	163 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	164 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	165 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	166 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	167 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	168 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	169 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	170 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	171 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	172 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	173 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	174 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	175 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	176 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	177 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	178 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	179 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	180 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	181 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	182 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	183 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	184 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	185 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	186 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	187 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	188 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	189 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	190 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	191 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	192 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	193 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	194 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	195 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	196 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	197 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	198 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	199 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	
	200 Jauc Jauc de la h ^{te} à Jauc	

Jean Jabbilly Antoine Jauc de la Bourgade
 une terre ap du Coudeac du Jauc cont 1^{re} 1^{re} et verges
 joignant cont 17^{te}
 plus un jardin ap de sa peyrote cont 2^{te} 2^{te} el.
 un bois ap de sa cote cont 17^{te} 2^{te} el.
 une terre ap de sa cote cont 1^{re} 1^{re} 2^{te} el. 2^{te} 2^{te} 3^{te} el.
 un bois ap de sa cote cont 2^{te} 2^{te} 1^{re} el. 2^{te} el.
 un bois ap de sa cote cont 1^{re} 1^{re} 2^{te} el.
 une terre ap de sa cote cont 1^{re} 1^{re} 2^{te} el. 2^{te} 2^{te} 3^{te} el.
 un bois ap de sa cote cont 1^{re} 1^{re} 2^{te} el. 2^{te} el.
 un pré ap de sa cote cont 5^{te} 2^{te} el.
 un pré ap de sa cote cont 1^{re} 1^{re} 2^{te} el. 2^{te} 2^{te} 3^{te} el.
 un bois ap de sa cote cont 1^{re} 1^{re} 2^{te} el. 2^{te} el.
 un bois ap du bois ramou cont 1^{re} 1^{re} 2^{te} el. 2^{te} 2^{te} 3^{te} el.
 une terre ap de sa cote et ap de sa cote sa terre parcellée
 cont 24 lit 6 lit 1^{re} 2^{te} 2^{te} 2^{te} 3^{te} el. voir le tant
 un bois d'hetre ap de sa cote cont 1^{re} 1^{re} 2^{te} el.
 un bois joignant cont 2^{te} 2^{te} 2^{te} el.
 une pré ap de sa cote cont 3^{te} 2^{te} 2^{te} 2^{te} 2^{te} el.
 un pré ap de sa cote cont 1^{re} 1^{re} 2^{te} el. 2^{te} 2^{te} 3^{te} el.
 un bois ap de sa cote cont 4^{te} 2^{te} 2^{te} el.
 un bois ap de sa cote cont 2^{te} 2^{te} 2^{te} el.
 un verges cont 2^{te} 2^{te} 1^{re} el.
 un bois cont 1^{re} 1^{re} 2^{te} el.
 une maison grande sabou et fournil cont 1^{re} 1^{re} 2^{te} el.
 un pré ap de sa cote cont 1^{re} 1^{re} 2^{te} el.
 un bois ap de sa cote cont 3^{te} 2^{te} 2^{te} el.
 un bois ap de sa cote cont 2^{te} 2^{te} 2^{te} el.
 une terre ap de sa cote cont 2^{te} 2^{te} 2^{te} el. 2^{te} 2^{te} 3^{te} el.
 une terre ap du puez St. Marti cont 4^{te} 3^{te} 2^{te} 2^{te} el.
 et 1^{re} 2^{te} 2^{te} 2^{te} 2^{te} el.
 un pré ap de sa cote cont 1^{re} 1^{re} 2^{te} el.

Registre des sentences de la justice de Boisset en 1775 (4 B 1)

En la cause de Jean Lac marchand dem^r aux fins de l'exploit
de jour pie h^r du quatorze fevrier des Coullé amours de
seize dud mois contre en sa personne et occupant en sa cause d'urgence
contre Margte marcene v. de guy Brunhes, guillaume
dantuejoult labr, marie Brunhes marie Lesgardie et fille
assignés aux fins dud exploit deffendants non comparus ny pour
pour eux d'autre part ouy et ce requerrant dedemande

Testament de Jean LAC, laboureur à la Martinelle en 1781 (3 E 268/10/36bis)

11 juillet
1781

Ce jourdhuy onse-
ptembre mil sept cent
quatre vingt un, je
souffigne Jean Lac
Lab. du village de
de Boisset, me trouvant malade dans un lit de
ma chambre, toutte fois en parfaite memoire et
entendement de ma raison, et de la mort, ignorant
l'heure d'elle. ay fait le signe de la Croix, et autres
prieres, en pareil cas, puis, pour ne pas laisser des
procès ni discussions apres ma mort, pour raison
des biens qui pourront me rester dans ce moment
j'ay dicté et fait écrire mon testament comme s'en suse
ne pouvant recevoir may même tout au long. premierement
je veux qu'il soit donne ou distribué aux pauvres de ma
parroisse, le jour de mon enterrement ou neuvaime la
somme de cinq vingt cinq livres en pain ou argent, et
pareille somme en mesme haultes et basses pour le salut
de mon ame. je donne a Marie Louise Lac Antoinette

Antoinette, Jeanne, Jean, Marie Anne, Marie, Marie-
Joseph, Elizabeth et Margueritte Lac mes enfans et filles
legitimes et de Marie Jeanne Bourboise mon epouse
et a chacun deux la somme de mille deux cent livres
et a tous postems ou postumes même somme a titre
d'institution particuliere, et pour mon heritier general
et uniuersel, institue et nomme celui ou celle de
mes susdits enfans que ma susdite epouse, mon frere
Philippe Lac Curé de St. Martin, ma sœur Jeanne Lac, et mon
Beaufrere Curé de Boisset voudront nommer, leur
laissant la liberte d'augmenter, ou diminuer les
susdits legitimes, et de fixer le temps du payement
d'icelles comme ils auiseront. je donne a ma susdite
Jean Lac Testateur

Antoinette, Jeanne, Jean, Marie Anne, Marie, Marie-
Joseph, Elizabeth et Margueritte Lac mes enfans et filles
legitimes et de Marie Jeanne Bourboise mon epouse
et a chacun deux la somme de mille deux cent livres
et a tous postems ou postumes même somme a titre
d'institution particuliere, et pour mon heritier general
et uniuersel, institue et nomme celui ou celle de
mes susdits enfans que ma susdite epouse, mon frere
Philippe Lac Curé de St. Martin, ma sœur Jeanne Lac, et mon
Beaufrere Curé de Boisset voudront nommer, leur
laissant la liberte d'augmenter, ou diminuer les
susdits legitimes, et de fixer le temps du payement
d'icelles comme ils auiseront. je donne a ma susdite
Jean Lac Testateur

Biens nationaux (1 Q 530) : les actes de vente font référence à des titres anciens

suivant l'usage du pays, & que les encheres seront reçues à raison du setier seigle; suivies ou menus cens & droits casuels compris les uns sans les autres également compris arairen de setier seigle mesure d'aurillac. Suits compris.

En conséquence nous avons fait proclamer le Cens Ceu, foucis, annue, et sans d'icelle queles reigieuses de la Paroisse de cette Ville à cause de deux censures de Boines p'priez de la Ville de Boines ou autres d'icelle p'priez de Boines d'après l'ancien. Coutume au devant princi de Monars auquel la d'icelle et l'ancien appartenues, par icelle goudale fille de l'ancien goudale us. devant de l'ancien us. le 14 Jovain 1675, consistant en froment une quartie de p'priez, seigle trois quartie une quartie cinq p'priez trois quartie mesure d'aurillac ou al'ancien et cinq solv' d'icelle d'icelle.

M. Ceu Ceu connu deus de froment une quartie quatre p'priez d'icelle d'icelle en deux une quartie de p'priez mesure et foucis ou d'icelle, et seigle deux quartie mesure d'icelle, et deux d'icelle d'après l'ancien coutume au devant princi par l'ancien Boines devant la mesure et l'ancien d'icelle qui en est fait sur une copie de l'ancien de 1675 au p'priez de d'icelle.

Lesdits cens ayant été criés & publiés, ont été successivement encheris pendant la durée de deux feux, & portés en dernière enchere au premier feu à la somme de quatre vingt trois livres le setier seigle Suits en argués et deus d'icelle compris par M. Capuc de l'ancien de la paroisse de Boines au second feu lad. cens ont été portés à quatre vingt huit livres par M. Jean Bourgeois d'aurillac, et ainsi en dernière enchere par led. Jean Bourgeois habitant du village de la paroisse de Boines à la somme de quatre vingt trois livres ayant été allumé un brazier feu, lequel s'est éteint sans que pendant sa durée personne ait mis aucune nouvelle enchere, Nous, Commissaires susdits, oui & ce consentant ledit Jean Bourgeois avons déclaré le dit Jean Bourgeois dernier enchereur adjudicataire définitif de ces cens en grains et argués d'icelle désignés, le tout moyennant le prix & somme de quatre vingt trois livres par setier seigle revenant lesdits cens à la mesure d'Aurillac, à la quantité de six setiers deux quartie quatre p'priez trois quartie un huitième le froment réduit en seigle.

suivant l'usage du pays, & que les encheres seront reçues à raison du setier seigle; suivies ou menus cens & droits casuels compris les uns sans les autres également compris arairen de setier seigle mesure d'aurillac. Suits compris.

En conséquence nous avons fait proclamer le Cens Ceu, foucis, annue, et sans d'icelle queles reigieuses de la Paroisse de cette Ville à cause de deux censures de Boines p'priez de la Ville de Boines ou autres d'icelle p'priez de Boines d'après l'ancien. Coutume au devant princi de Monars auquel la d'icelle et l'ancien appartenues, par icelle goudale fille de l'ancien goudale us. devant de l'ancien us. le 14 Jovain 1675, consistant en froment une quartie de p'priez, seigle trois quartie une quartie cinq p'priez trois quartie mesure d'aurillac ou al'ancien et cinq solv' d'icelle d'icelle.

Lesdits cens ayant été criés & publiés, ont été successivement encheris pendant la durée de deux feux, & portés en dernière enchere au premier feu à la somme de quatre vingt trois livres le setier seigle Suits en argués et deus d'icelle compris par M. Capuc de l'ancien de la paroisse de Boines au second feu lad. cens ont été portés à quatre vingt huit livres par M. Jean Bourgeois d'aurillac, et ainsi en dernière enchere par led. Jean Bourgeois habitant du village de la paroisse de Boines à la somme de quatre vingt trois livres

Les recherches foncières à partir du XIXe siècle

- Le cadastre
- Les hypothèques
- L'enregistrement
- Sources complémentaires



- L'exemple de la maison Vigier (partie XVIIIe siècle, parcelle n° 136 du cadastre de 1835)

3 P 477 :
le cadastre
(Etat de section,
1836)

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des propriétaires.	N° du PLAN.	CANTONS, TRIAGES ou LIEUX DITS.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	CONTENANCES			CLASSEMENT		REVENU. francs. c.	NOMBRE d'OUVERTURES imposables.	
				en mesures			EN TOUTES LETTRES.			Portes cachées, et fenêtres ordinaires.	Portes et fenêtres ordinaires.
				hect.	ar.	cent.	en CHIFFRES.	EN TOUTES LETTRES.			
Angelaque Jean hugues meunier Requiere hugues blétt Requiere angoline	161	la Sol	Cours	03	60		V ^e	première	36		
Requiere hugues blétt a la Martinelle	166 135	la Martinelle	Pachois	0	16		V ^e	première	02		
Requiere hugues blétt a la Martinelle	166 136	la Martinelle	Servant	01	00		V ^e	première	11		
Requiere hugues blétt a la Martinelle	166 136	la Martinelle	Maison				V ^e	Cinq	10		10
Requiere hugues blétt a la Martinelle	166 136	la Martinelle	Salaire		80		V ^e		11		
Requiere hugues blétt a la Martinelle	164 156	la Martinelle	Maison				V ^e		2		2
Jean hugues meunier a la Martinelle	196 147	Dorant la porte	Parcs	13	00		V ^e	première et Deux par moitié	3	26	
Vacif ^e a la Martinelle	213 108	la Bergerie	Parcs	19	10		V ^e	première et Deux par moitié	4	73	
Vacif ^e a la Martinelle	213 137	la Jardini	Jardini	08	60		V ^e	première et Deux par moitié	1	12	
Requiere hugues blétt a la Martinelle	164 160	Concours du foin terre		16			V ^e	première	2	24	
Vacif ^e a la Martinelle	213 161	De la foin	Parcs	18	10		V ^e	première	5	13	
Requiere hugues blétt a la Martinelle	166 162	Dorant la porte	Parcs	18	20		V ^e	première et Deux par moitié	4	86	
Angelaque hugues blétt a la Martinelle	3 163	Dorant la porte	Parcs	07	80		V ^e	première et Deux par moitié	1	94	
Vacif ^e a la Martinelle	213 164	la Combate	Pâturage	15	70		V ^e	première	8	23	
Vacif ^e a la Martinelle	213 165	Rondague	Chataignier	04	60		V ^e	première	17		
Vacif ^e a la Martinelle	213 166	De la foin	Jardin	1	16		V ^e	première	33	37	
Vacif ^e a la Martinelle	213 167	De la foin	Chauxier	09			V ^e	Deux	1	17	

ANNÉE	CONTENANCE			REVENU de bât. non bâti.	COMPTÉ de rattachement (1).	COMPTÉ RATTACHÉ			REVENU TOTAL (col. 3+4+5+6)
	ha	a	ca			REVENU bâti, non bâti.	REVENU bâti, non bâti.	REVENU bâti, non bâti.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1972	19	08		270					
1974				176					

Compte: 524.

19 M. Vigier Francis, Jean Louis, époux Coulade, propriétaires, à La Martinielle né le 14-11-1934
 M. Vigier M. époux Robert, usufruitier, à La Martinielle né le 29-1-1907

12 P 21

(1) A mentionner lorsque le compte de rattachement n'est pas le présent compte.

PROPRIÉTÉS BATIES.

MUTATIONS.				DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS.				REVENU (Revision 1962).				REVENU (R)	
ENTRÉE.		SORTIE.		SECTION.	NUMÉRO DU PLAN.	LIEUDIT OU RUE ET NUMÉRO.	NATURE DE LA PROPRIÉTÉ (1).	Maison.	USINES.			Maison.	US.
ANNÉE.	TITRE.	ANNÉE.	PORTÉ.						BATI.	OUTIL.	TOTAL.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1972	273			AP	fh	La Martinielle	Maison				270		

(1) Ainsi que le numéro du lot et la quote-part dans la propriété du sol lorsqu'il a été établi un état descriptif de division.

PROPRIÉTÉS NON BATIES.

MUTATIONS.				DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS.				REVISION 1962.		REVISION 1972.		REVISION 19...	
ENTRÉE.		SORTIE.		SECTION.	NUMÉRO DU PLAN.	LIEUDIT OU RUE ET NUMÉRO.	CONTENANCE.	NATURE DE CULTURE OU DE PROPRIÉTÉ.	REVENU.	NATURE DE CULTURE OU DE PROPRIÉTÉ.	REVENU.	NATURE DE CULTURE OU DE PROPRIÉTÉ.	REVENU.
ANNÉE.	TITRE.	ANNÉE.	PORTÉ.										
1972	273			AP	fh	La Martinielle	3 kg	Jardini	125				
				AP	fh		1560	sol			176		

Propriétés bâties et non bâties antérieures à 1975

Habitants de la Martinelle en 1886

(Listes nominatives de recensement sur internet)

La Martinelle.							
		1	Bertain	Agnes	43	id	chef
		2	Boissire	Mari	18	id	sa fille
		3	Boissire	Anna	17	id	id
3	3	4	Boissire	Melanie	11	id	id
		5	Boissiers	Eugenie	8	id	id
		6	Escure	Baptist	29	id	domestique
		1	Savignu	Antoinette	66	id	chef
		2	Balmise	Firmin	31	id	son fils
4	4	3	Montil	Jean	32	id	domestique
		4	Soug	Mari	32	id	id
		5	Brasquis	Jean	31	id	id

Registre de Montarnal (ou Girard) ⁴⁴ 135
 TABLE du Répertoire. ⁶⁷ 128

NOMS PLACÉS EN TÊTE de chacune des cases du répertoire.	PRÉNOMS ou, s'il y a lieu, DÉNOMINATIONS ANTÉRIEURES DES SOCIÉTÉS, associations et syndicats.	DATE DE NAISSANCE ou de la constitu- tion définitive des sociétés, associa- tions et syndicats.	LIEU DE NAISSANCE ou, s'il y a lieu, NUMÉROS D'IMMATRICULATION au registre analytique du commerce.	PROFESSIONS.	DOMICILES ou SIÈGES SOCIAUX.	RÉPERTOIRE.	
						numéro du volume.	numéro de la case.
	Gabrielle			fille majeure	Les Leyphac DT	29	323
	Marie François			le Plombes	Leyphac T	39	119
	Dira			1 ^{re} Pèze	Figac	91	530
	Antoinette Rospédine Marcelle			le Sabiet	Paris 1 ^{er} arrondissement de Paris	101	297
	Marie			le Tued.	Trud del Sévigns Leyphac	13	388
	Anna	28 Dec 1876	Leyphac	le Mas	Fabriques Leyphac	168	182
divorcé	Marie ou Lefronci			le Bau	Canbas Bousset	168	185
	Eugénie			le Teulicé	Baynac (Lot)	168	184
	Georges			le Peyrol	Canbas Bousset	171	317
	Marie ou Marie	? 1874	gamin de Mars	le Pithou	Pinoyes La Martinelle Pinoyes (Baume Lake Canada)	171	320
	Caroline	25-9-1878	Bousset	mineure le Belange	La Martinelle Bousset Marsin (Canada)	171	321
	Amélie	7-5-1893	Bousset	mineure le Tued	La Martinelle Bousset Marsin (Canada)	171	322
	Anna	2-5-1897	Bousset	mineure le conau	La Martinelle Bousset Marsin (Canada)	171	323
de Montarnal	Marie	18 Sept 1875	Carzanville		National de Carzanville Carzanville Pèze	171	314
id	Odile Marie Odile Eugénie			ep ^e Carben	Lacqueins C ^{te} de Nèze (Garonne)	179	618
id	Marie Louise Julie Antonine			ep ^e cejubar	Lagane C ^{te} de Carzanville	179	619
id	Angéline Marie	19 Oct 1876	Leyphac	Institutrice	Carzanville Mars	939	193
	Marie Louise Marcelle	18 Dec 1891	Leyphac	Célib	Les Leyphac	939	628

4 Q 106 : table alphabétique

TABLE du Répertoire. Registre de Montarnal (ou Girard) N° 70. ¹⁶⁹

NOMS PLACÉS EN TÊTE de chacune des cases du répertoire.	PRÉNOMS ou, s'il y a lieu, DÉNOMINATIONS ANTÉRIEURES DES SOCIÉTÉS, associations et syndicats.	DATE DE NAISSANCE ou de la constitu- tion définitive des sociétés, associa- tions et syndicats.	LIEU DE NAISSANCE ou, s'il y a lieu, NUMÉROS D'IMMATRICULATION au registre analytique du commerce.	PROFESSIONS.	DOMICILES ou SIÈGES SOCIAUX.	RÉPERTOIRE.	
						numéro du volume.	numéro de la case.
	François Bonaventure				Mouyze T	28	11128
	Lucas François				Mouyze T	28	12947
	Abnille Bonnet			chevalier de Montarnal la Douze & M... de Mars		83	292
	Jacques			Célib	Les Leyphac Figac T	63	554
	Antoine ou Pierre Pierre ou Antoine				Les Leyphac Figac (Lot)	6 13 28	2924 6341 12824
	Hugues				Localbette-Mouyze	10 h	1204 1489
	Eugénie				Les Leyphac	13	6341
	Jean François Eugénie			Comte de Montarnal receveur particulier des finances	Paris 1 ^{er} arrondissement de Paris	16	353
	Thérèse ou Thérèse			Célib	Leyphac Les	88	634
de Montarnal	Jean ou Jean Valentin			Célib	Les Leyphac	88	638
	Hippolyte ou Jean Hippolyte			Célib et fermier	Carzanville Bousset Carzanville Mars	42	318
	François Bonaventure			ep ^e cejubar	Carzanville (Lot) Figac	99	140
	Louis Antoine Charles Joseph (Comte de Montarnal)			receveur particulier des finances	Carzanville (Somme) Carzanville de Mars	101	296
	François			pp ^e célib	Lagane Carzanville	102	318
	Jean François			pasteur pp ^e	Vallet Leyphac (Carzanville)	110	206
	Jean dit Béronie			Célib	Les Leyphac	114	97
	Philippe Philippe			Célib	Les Leyphac	126	544
	François			pp ^e	Les Leyphac	131	368
	Robert ou sa succession			Receveur des Finances	Paris Mouyze	184	10

4 Q 349 :
Répertoire

REGISTRES DE FORMALITÉS. n°		DATES des TRANSCRIPTIONS ou des mentions en marge.	NATURE DE L'ACTE TRANSCRIT ou de la mention.	ÉVALUATION ou PRIX porté dans l'acte.	RADIATION de LA SAISIE et résolutions judiciaires de contrats.	REGISTRES DE FORMALITÉS. n°	DATES des TRANSCRIPTIONS ou des mentions en marge.	NATURE DE L'ACTE TRANSCRIT ou de la mention.	ÉVALUATION ou PRIX porté dans l'acte.	RADIATION de LA SAISIE et résolutions judiciaires de contrats.
du volume.	de l'article.					du volume.	de l'article.			
CASE N° 321 de Guizard de Montarnal Caroline e/p ^{te} Bellanger										
680	29	8 juin 1909	coll. acq.	9375						
681	31	9 déc 1909	rente	1800						
1441	63	14 Avril 1952	Vente	2.000.000						
CASE N° 322 de Guizard de Montarnal Amélie e/p ^{te} Puch										
680	29	8 juin 1909	coll. acq.	9375						
681	31	9 déc 1909	rente	1800						
1441	63	14 Avril 1952	Vente	2.000.000						
CASE N° 323 de Guizard de Montarnal Marius François Maxime e/p ^{te} Vicome										
680	29	8 juin 1909	coll. acq.	9375						
681	31	9 déc 1909	rente	1800						
1441	63	14 Avril 1952	Vente	2.000.000						
CASE N° 324 de Guizard de Montarnal Anna e/p ^{te} Conan										
680	29	8 juin 1909	coll. acq.	9375						
681	31	9 déc 1909	rente	1800						
1441	63	14 Avril 1952	Vente	2.000.000						

CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES

D' Aurillac

N° 67 bis.

août 1918.

Transcription du 19 AVR 1952 Vol. 144 n° 63
 Dépôt : 19 AVR 1952 Vol. 144 n° 633
 Inscription d'office : Vol. / n° /
 Taxe : 44.000 F Salaires : 930 F

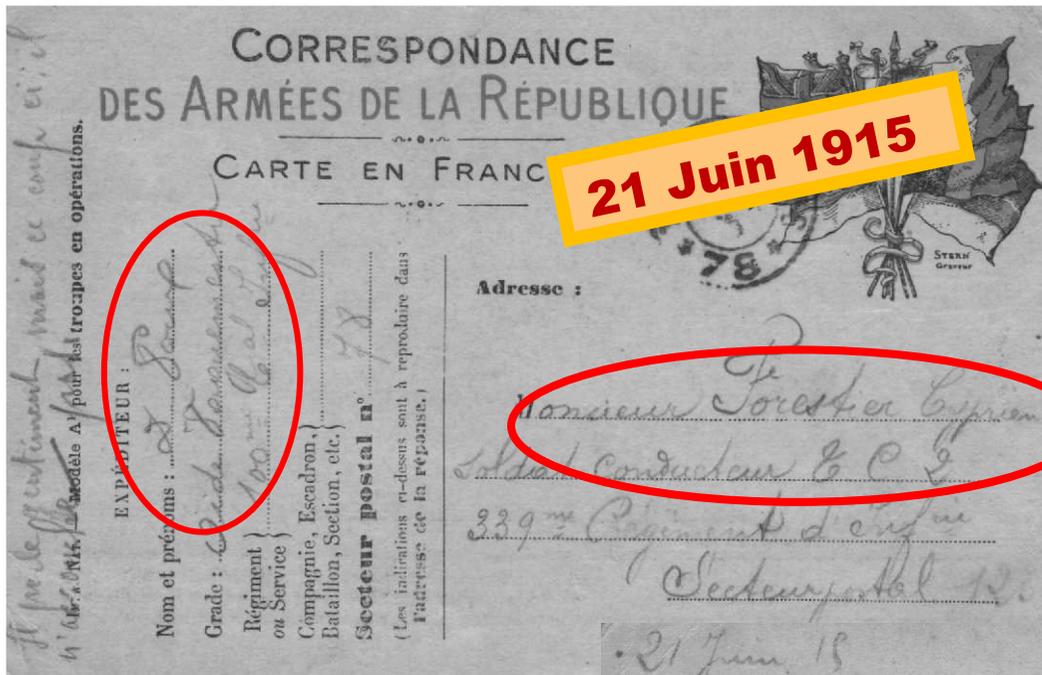
(Initiale réservé à l'usage exclusif du conservateur.)

TEXTE DE L'ACTE OU DU JUGEMENT À TRANSCRIRE.	CADRE RÉSERVÉ AU CONSERVATEUR. (Le requérant ne doit, sous aucun prétexte, écrire dans cette marge.)
Devent Me. Adolphe SERRRES, notaire à AURILLAC (Cantal), soussigné.	2.000.000
A COMPARU : Mr Germain BRAYAT, propriétaire agriculteur demeurant à LA PALLIOLE Commune de ST-JULIEN-de-TOURSAC (Cantal).	14.000 - n 20 - n 9.380 - n 19.300 - n
"Agissent au nom et comme mandataire de : 1°) Me. Marie de GUIARD de MONTARNAL, épouse de M. Louis APCHIN, demeurant à BLAINE LAKE (Saskatchewan Canada) en vertu d'une procuration donnée devant Me. Bernard Donald Macdonald, notaire à City of Saskatoon, Province de Saskatchewan le dix-sept Septembre mil neuf cent cinquante un.	14-320 X
Me. Marie de GUIARD de MONTARNAL dûment autorisée de Mr APCHIN son mari suivant procuration donnée par ce dernier en la forme sous seing privé en date à Meadowlake (Saskatchewan) du vingt-quatre Novembre mil neuf cent cinquante un.	14-321 X
2°) M. Antoine Médard de GUIARD de MONTARNAL agriculteur, époux d'Antoinette NIGOU, demeurant à EDAM, Province de SASKATCHEWAN (Canada). 3°) François Merlus de GUIARD de MONTARNAL, agriculteur et Me. Marie VICARIO son épouse de lui autorisée demeurant au même lieu d'Edam.	14-322 X 323 X 321 X
"Me. Caroline de GUIARD de MONTARNAL et M. Georges BELLANGER, son mari qui l'autorise, agriculteurs demeurant à MERVIN Province de SASKATCHEWAN (Canada). "Et M. Louis Hugues Cyprien de GUIARD de MONTARNAL, agriculteur demeurant à BUTTE-SAINTE-PIERRE (Saskatchewan).	250-75 X
"En vertu d'une procuration collective donnée devant Me. Georges HEBERT notaire à MEADOWLAKE (Saskatchewan) le cinq Juin mil neuf cent cinquante et un.	14-322 X
3°) Me. Amélie de GUIARD de MONTARNAL, épouse autorisée de M. Augustin PUECH gardien demeurant ensemble à MONTREAL rue de Ponceville n° 10.754, en vertu d'une procuration donnée devant Me. Oscar THEORET, notaire à MONTREAL, Province de QUEBEC (Canada) le vingt-un Septembre mil neuf cent cinquante un.	324 X
4°) Et Me. Anna de GUIARD de MONTARNAL, épouse autorisée de M. François COMAN, agriculteur demeurant ensemble à MARCELIN (Saskatchewan - Canada), suivent procuration donnée devant Me. Marcel CUBLANIERE, notaire à PRINCE-ALBERT (Saskatchewan) le dix-huit Juin mil neuf cent cinquante un.	250-75 X
LEQUEL, es-qualités, a par les présentes vendu, avec toutes les garanties de droit et stipulation de solidarité entre tous ses mandants : A M. Elie VIGIER et Louise ROBERT, son épouse de lui autorisée, agriculteurs demeurant ensemble à LA MARTINELLE, commune de BOISSET (Cantal) ici	221-214 X
présents et qui acceptent.	

4 Q 2128 :
transcription de la vente
faite par les Montarnal
aux Vigier (1952)

Les archives privées : cerise sur le gâteau ou biais pour commencer ?

- Un exemple, à partir du travail d'André FORESTIER, de Boisset, sur son grand-père Louis Cyprien FORESTIER (présenté à Boisset le 9 mars 2012, dans le cadre de l'association Bogu'art)



Lettre du propriétaire POUX à Lamartinelle

Dans e Nord près de Dunkerque

à son Fermier Louis Cyprien FORESTIER

Dans l'Est près de Nancy

21 Juin 15

Cette carte doit être remise au vaguemestre. Elle ne doit porter aucune indication du lieu d'envoi ni aucun renseignement sur les opérations militaires passées ou futures.
S'il en était autrement, elle ne serait pas transmise.

Bien cher Cyprien

PARTIE RÉSERVÉE À LA CORRESPONDANCE.

Mais voilà enfin au repos pour quelques jours dans le Nord aux environs de Dunkerque. J'ai de bonnes nouvelles de Lamartinelle. J'ai déjà fait savoir à votre épouse de verser à M^{me} Poux ce qu'elle pourrait pour la St Jean et de payer le reste lorsqu'elle aurait rendu une vache ou une génisse dont elle veut se débarrasser. Quant au renouvellement du bail nous réglerons cela après la guerre parce que tout ce que nous pourrions décider à l'avance ne servirait de rien. Un pays du 100^{me} (dont Galaud de Lavergne) vous envoie un amical bonjour et vous souhaite en même temps bonne chance et parfaite santé. C'est aussi mon souhait. Un sincère et attendant le plaisir de vous lire.

Fermage

•montant à verser

- 1^{ère} partie à la St Jean (24 Juin)
- le reste après vente d'une vache !!!

•Renouvellement du bail (5 ans?)

se fera plus tard

•Avec POUX: GALAUD de Lavergne

Forestier

Nom : *Forestier*
 Prénoms : *Louis, Cyprien* Surnom : _____

Numéro matricule du recrutement : *779*
 Classe de mobilisation : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le *1^{er} septembre 1884*, à *Leyrhaac* canton
 de *Maurus*, département de *Cantal*, résidant
 à *Leyrhaac*, canton de *Maurus*, département
 de *Cantal*, profession de *garçon meunier*
 fils de *Louis* et de *Borissière Jeanne (née)* domiciliés
 à *Leyrhaac*, canton de *Maurus*, département de *Cantal*

N° *109* de tirage dans le canton de *Maurus*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)

Bon

Compris dans la *1^{re}* partie de la liste du recrutement cantonal (____ partie).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Inscription au 139^e régiment d'infanterie, à compter du 1^{er} Octobre 1908. Arrive au corps et soldat de 2^e classe le dit jour n° m. 2401. Envoyé dans la disponibilité le 28 Septembre 1907. Certificat de bonne conduite et accordé. A accompli au 10^e Régiment de chasseurs à cheval, un stage de 2 ans, admettant de le 27 avril 1905 à Monton et les lieux.

mobilité au Reg. d'Inf. d'Aurillac le 4 août 1914

Passé dans la *réserve* de l'armée active le *1^{er}* Octobre 1908

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions des départements.	Domicile ou de résidence.
<i>30-1-1910</i>	<i>La Martinelle</i>	<i>C^{te} de Boisset</i>	
	<i>C^{te} de Maurus</i>	<i>Cantal</i>	<i>R</i>

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

cent. — 232-89-1901. [494]

Pour en savoir plus sur Louis Cyprien Forestier :
1 R 1654